

CONSEIL MUNICIPAL du 12 novembre 2019

L'an 2019, le 12 novembre à 20 h 00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Arnaud PAGEAUD, Adjoint, Christophe LEBRETON, Bertrand DABO, conseillers délégués, Florent LIRONDIERE, Lydia BEATRIX, Fabrice ETIE, Nathalie GENEIX, Anne GUILLET, Isabelle HARDY, Michel OUAIRY.

Absents : Christian PRIOU, Catherine ROUIL (pouvoir à André GUIHARD), Marie-Paule BLANLOEIL (pouvoir à Arnaud PAGEAUD), Aurélie ROUSSEAU, Christelle JAUNASSE.

Secrétaire de séance : Joseph TESTARD

La séance débute par deux interventions :

ASCED Athlétisme : Mr Paul Rullier, président de l'association, présente les différentes activités du club, puis détaille leur projet de RAID LOIRE de St Brévin jusqu'à la source du fleuve. Cette course sera organisée autour du thème de « l'eau » et l'association sera accompagnée de :

- Solidarité Internationale (association humanitaire)
- Veolia Ancenis (côté technique - ressource en eau)

L'association prévoit des ateliers pédagogiques avec les élèves de CE et CM dans les écoles du secteur sur la période de septembre à décembre 2020.

L'ASCED a déposé un dossier Fonds Leader pour financer ces actions, le budget s'élève à 19 000€ (organisation de la course, communication avec la réalisation de films, etc.). L'attribution du FL est conditionnée par l'attribution de subventions de collectivités locales (commune, COMPA, Département, et / ou Région) => demande de subvention exceptionnelle pour 2020 d'un montant de 1 000€.

Eoliennes en pays d'Ancenis : l'association rappelle l'historique :

2010 : création de l'association

2012 : création de la SAS Eola Développement

2017 : création de la SAS Eolandes pour la construction et l'exploitation du parc.

Les investisseurs « physiques » sont 800 et désormais des personnes morales, telles que les collectivités, peuvent intégrer le groupement. Il est précisé que la création d'un parc éolien en France est très long : 8.5 ans en moyenne.

Pour le parc de Teillé-Mouzeil-Trans sur Erdre, Eoliennes en pays d'Ancenis est en attente d'une date d'audience suite aux recours déposés au tribunal administratif. Depuis le début du projet, le matériel a évolué : les turbines d'origine n'existent plus.

Un projet d'implantation de 3 mats entre la Gréhondière et le Tremblay est présenté, les éoliennes auraient une puissance de 3 à 4 méga Watt avec des hauteurs comprises entre 180 et 200 mètres. Le coût d'investissement est évalué à 1.2 à 1.4 million d'euros par méga Watt.

Ce qui différencie Eoliennes en pays d'Ancenis et les sociétés privées : le caractère Citoyen, la transparence, l'assurance de ne jamais vendre le parc, les compétences diverses des bénévoles.

L'accord de la commune pour lancer ce nouveau projet n'est pas obligatoire mais l'association y tient.

Approbation du compte-rendu du 18 septembre 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Réf : 2019-059 : convention de prise en charge des frais de fonctionnement, d'équipement et d'investissement liés à la salle de sports Charles Henri de Cossé Brissac

Chaque année, la commune participe aux frais de fonctionnement de la salle de sports de Saint Mars la Jaille pour les élèves scolarisés au collège Louis Pasteur. En 2018, il a été versé 5 346.53€ pour l'année 2017. Chaque année la convention revoit les critères de participation, pour 2018, la clé de répartition est la suivante :

- 79,80 % en fonction du nombre d'élèves au collège)
- 16,16 % à la charge de la commune de SAINT-MARS-LA-JAILE (utilisation de la salle par l'animation sportive départementale, l'association Multisports Adultes et le SMS Badminton)
- 4,04 % à la charge de la commune de RIAILLÉ (utilisation de la salle par l'ASCED Hand-ball)

Cette clé de répartition a été définie au vu du planning 2017/2018 et est revue chaque année en fonction du planning d'utilisation de la salle. Les frais à répartir s'élèvent à 27 225.05€ => 3 919.52€ à verser en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Autorise le Maire à signer la convention pour la participation 2018

Reçu en Préfecture le 14/11/2019
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2019_059-DE

Nathalie Geneix précise que la participation 2020 sera plus élevée suite au vandalisme (porte), à l'entretien du matériel (chauffe-eau) et à la baisse du nombre d'élèves.

Réf : 2019-060 : Demande de subvention exceptionnelle de l'association ASCED Athlétisme

L'association ASCED Athlétisme a sollicité la commune pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle afin de financer l'organisation du « RAID Loire » qui reliera St Brévin jusqu'à la source de la Loire et qui se déroulera les 6 premiers jours de mai 2021. Cet évènement sera organisé autour du thème de « l'eau » avec en 2020, des actions pédagogiques auprès des scolaires.

Vu le projet présenté par cette association,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'association ASCED Athlétisme.
- Autorise le Maire à noter ladite subvention au budget 2020.

Reçu en Préfecture le 14/11/2019
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2019_060-DE

Il est noté qu'en 2020, il y aura certainement d'autres demandes de subventions exceptionnelles (à prendre en compte de l'élaboration du budget).

Réf : 2019-061 : Admission en non-valeur

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 28 octobre 2019, il est demandé l'Admission en non-valeurs de titres de recettes de 2015 et 2016 pour un montant de 174.85 euros (amende dépôt sauvage et facturation cantine).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeurs pour les titres de recettes suivants :

- une amende suite à un dépôt sauvage de 2015 de 150€ / Motif : combinaison infructueuse d'actes
- deux factures cantines de 2016 pour un montant total de 24.85€ / Motif : reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 174.85 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision.

Reçu en Préfecture le 14/11/2019
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2019_061-DE

Réf : 2019-062 : Départs à la retraite : fixation d'un montant d'un cadeau de départ

Il est rappelé qu'en 2019, trois agents quittent les effectifs communaux de leurs départs à la retraite.

Il convient de délibérer pour justifier l'attribution de cadeaux de départ à la retraite.

Le Maire propose de procéder de la manière suivante : 500€ par agent (budget fête et cérémonie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer un cadeau de départ de 500€ par agents partant à la retraite en 2019 (budget fête et cérémonie).

Réf : 2019-063 : Tarifs communaux 2020

Le Maire propose :

- De ne pas modifier les tarifs des locations de salles, concessions cimetières, copies, etc.
- D'apporter une seule modification : pour les associations qui fournissent le papier, ne compter que la moitié des copies pour la facturation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De maintenir les tarifs communaux 2019 en 2020, tels que annexés à la présente délibération
- D'ajouter une mention pour les associations qui fournissent le papier pour les copies : ne compter que la moitié des copies.

Réf : 2019-064 : Tarif Aire de Camping-Car

Considérant le taux d'occupation de l'aire de camping-car, le Maire propose de créer un nouveau tarif à la semaine pour 7 nuitées pour un montant de 30€.

Rappel des tarifs actuels :

- 6€ / nuit
- 11€ / les 2 nuits
- 15€ / les 3 nuits
- 3€ pour 4 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer un nouveau tarif pour les utilisateurs de l'aire de Camping-Car : 30 € pour 7 nuitées.

Le Maire est chargé de l'exécution de cette décision.

Il est demandé d'estimer le coût d'utilisation de l'aire => il n'y a pas de compteurs indépendants (eau et électricité) mais un premier point financier pourra être établi en fin d'année.

Les tarifs sont moins élevés que dans les autres aires => c'était un choix lors de la fixation des tarifs.

► **Informations**

*Réception du bourg le 14 novembre 2019. Quelques remarques des élus :

Isabelle : accès véhicules funéraires ? oui par la rampe côté droit.

Anne : grenailage devant l'église ? sa couleur va s'éclaircir au fil du temps. Réserve sur le rond-point ? Non pas de réserve sur les travaux car c'est au niveau de la conception du rond-point qu'il y a eu un problème de réalisation.

Arnaud : par temps de pluie, des flaques d'eau se forment à côté de Proxi et devant chez Marie-Jo Groizeau.

*Départ fin avril 2020, de Mme Benjamin, dentiste à Teillé : rendez-vous avec le Maire le 13 novembre pour discuter de la reprise de son activité (communication dans les journaux, internet, etc...)

Calendrier :

| Date | Horaire | Réunion |
|---------------------------|---------|--|
| lundi 9 décembre 2019 | 19h00 | Maire et Adjointes |
| mardi 17 décembre 2019 | 18h30 | Pot de fin d'année et départs en retraite |
| mercredi 18 décembre 2019 | 20h30 | Conseil |
| dimanche 12 janvier 2020 | 11h00 | Vœux du Maire |
| dimanche 15 mars 2020 | | Elections municipales 1 ^{er} tour |
| dimanche 22 mars 2020 | | Elections municipales 2 nd tour |

► **Commissions**

Enfance Jeunesse par J. Squelard

Un point budget et les projets du conseil communal des jeunes (CCJ) seront abordés lors du prochain conseil.

Capacité d'accueil pour le périscolaire ? le SIVOM attend l'autorisation de la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) pour élargir les locaux (salle d'activités pour Teillé), réponse attendue pour fin novembre.

La fréquentation du foyer des jeunes est en augmentation : 43 jeunes accueillis contre 9 à 10 en début de mandat.

Budget 2020 : la participation versée au SIVOM sera revue à la hausse en 2020 (environ 30% de plus). Cause : augmentation des demandes, de la capacité d'accueil et donc plus de personnel.

Culture par A. Pageaud

06/12/2019 : Inauguration Illumina'sons le week-end du Téléthon avec le CCJ et l'ASCED ? il était prévu d'acquérir de nouvelles illuminations mais les articles choisis n'étaient plus disponibles.

20/12/2019 : Noël des scolaires avec une projection « Cinéma »

08/02/2019 : concert au théâtre + Master classe avec les élèves des écoles de Musique du Pays d'Ancenis (Guitare).

Communication par I. Hardy :

Panorama 2020 : vue la période pré-électorale (uniquement le bilan de l'année écoulée), le format reste inchangé soit 36 pages.

Questions diverses

Lydia : suite aux incivilités, qui a porté plainte ? réponse : le Maire et Joseph Testard.

Quelle prévention, quelles actions à mettre en place en cas de dégradations ?

Réponse de Joseph Testard : la gendarmerie n'a pas réagi tout de suite l'été dernier, en cause, une réorganisation des brigades (Teillé est rattachée désormais à Riaillé-Saint Mars la Jaille). Lors de l'accueil du nouveau chef à Riaillé, il l'a interpellé à ce sujet : la gendarmerie souhaite organiser des rencontres avec les communes pour réagir et trouver des solutions à toutes ces dégradations (toutes les communes du Pays d'Ancenis ont été impactée cet été).

Arnaud : demande d'utilisation de la salle d'activité par des assistants familiaux de Teillé => réponse favorable pour une utilisation gratuite.

Fin de la séance : 22h20

GUIHARD André

LEBRETON Christophe

ROUSSEAU (FERRÉ) Aurélie
Absente

TESTARD Joseph

LIRONDIERE Florent

GENEIX Nathalie

SQUELARD Jérôme

BÉATRIX Lydia

GUILLET Anne

PRIOU Christian
Absent

BLANLOEIL Marie-Paule
Pouvoir à A. Pageaud

HARDY Isabelle

ROUIL Catherine
Pouvoir à A. Guihard

DABO Bertrand

JAUNASSE Christelle
Absente

PAGEAUD Arnaud

ETIÉ Fabrice

OUAIRY Michel